

Contexte

Créé au 1er janvier 2019, le Syndicat mixte Charente aval (SMCA) a été créé en 2019 pour la compétence GEMAPI afin de mettre en place une gestion équilibrée et durable des milieux aquatiques sur son territoire (120 000 ha – 89 communes). Ce dernier est composé de 5 bassins versants : " marais de Brouage ", " marais nord de Rochefort ", " Arnoult-Bruant ", " Gères-Devise " et " vallée de la Charente ". A l'instar d'autres zones humides françaises, les marais rétrolittoraux du territoire sont confrontés depuis plusieurs années à la problématique des plantes exotiques envahissantes, notamment aux Jussies (*Ludwigia peploïdes* et *grandiflora*). Ces espèces exotiques envahissantes aquatiques colonisent les zones peu profondes, stagnantes ou à faible courant ainsi que les milieux bien éclairés. Leur expansion entraîne un engorgement accru, des perturbations hydrauliques, un risque d'inondation renforcé et une forte perte de biodiversité. La lutte actuellement mise en place (campagnes d'arrachage manuelles) montre aujourd'hui ses limites (coût, répétitivité, etc.). Face à ces limites, le SMCA souhaite identifier de nouvelles stratégies de gestion plus durables et économiquement viables, excluant toute approche chimique. Ces solutions pérennes ne devront pas impacter l'hydraulique des canaux.

Pour cela, le SMCA, Antea R&D et l'ENGEES (École nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg) ont développé un partenariat sur un Projet de recherche axé sur le développement de la Jussie et les solutions de maîtrise par allélopathie / compétitivité.

Le stage proposé s'inscrit dans la première phase du projet « Etat des lieux et Diagnostic » ayant pour but d'établir un état des lieux et cartographie des peuplements de Jussie (espèce Invasive) et des conditions environnementales dans les marais charentais.

Objet du stage : Inventaire floristique, étude faunistique et relevés de paramètres physico-chimiques dans les marais charentais

Durée : 3 mois à partir de mi-mai-début juin 2026

Localisation : locaux du SMCA à Rochefort 3 avenue Maurice Chupin – déplacements à prévoir (permis B)

Missions principales :

En lien avec un(e) stagiaire dédié à la phase 1, vous participerez aux investigations de terrain nécessaires pour établir l'état des lieux et les conditions environnementales au sein des marais.

Vous pourrez intervenir sur les missions suivantes :

- Réaliser un inventaire précis des espèces végétales locales aquatiques et terrestres sur les tronçons sélectionnés selon des protocoles de détermination
- Etudier les inventaires existants sur la faune aquatique (et éventuellement terrestre)
- Réaliser des relevés de paramètres physico-chimiques et des prélèvements (suivre des protocoles expérimentaux de terrain)
- Cartographier sous SIG les différentes observations de terrain

Formation/Expérience

De formation Bac+2 à Bac+4 en écologie végétale ou génie écologique, avec un intérêt pour le travail de terrain et la reconnaissance d'espèces végétales.

Compétences

Rigueur, autonomie, esprit critique

Affinité avec le terrain et maîtrise des outils de mesure

Connaissances générales en écologie végétale et affinité pour la reconnaissance végétale

Maîtrise de l'outil QGIS

Conditions d'exercice du stage

Une convention de stage entre le SMCA et l'établissement de formation du stagiaire devra être établie et signée. Une gratification sera versée conformément à la réglementation en vigueur.

Horaires 35 h semaines

Personne à contacter

Jean Eudes du Peuty Directeur du SMCA

accueil@charente-aval.fr